

« BODY ONE »

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 2 076 800 €

Siège social à PANTIN (93500)

47-49, rue Cartier Bresson

RCS BOBIGNY 420 050 916

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DES ACTIONNAIRES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2020

Les Actionnaires de la Société **«BODY ONE»** ont été avisés qu'une Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Conseil d'Administration, se tiendra le 30 novembre 2020 à 11 heures au siège de la société.

Comme indiqué dans l'Avis de Convocation, publié dans le journal d'annonce légal « Les Echos » du 12 novembre 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire se tient donc le 30 novembre 2020 à 11 heures au siège de la société : 47 – 49, rue Cartier Bresson – 93 500 Pantin, à huis-clos en raison de la crise sanitaire liée au Covid 19.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque Membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Le Cabinet **«INFORMATIQUE COMPTABILITE ORGANISATION REVISION - ICOR»**, commissaire aux comptes de la société, dûment convoqué à la présente Assemblée, est absent.

Monsieur **Ariel AMSELLEM** préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur **Steeve AMSELLEM**, actionnaire et néanmoins Administrateur, est désigné en qualité de scrutateur ce qu'il accepte.

Le secrétariat de l'Assemblée est assuré par Monsieur **Laurent COHEN**

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les Actionnaires présents possèdent 2 915 337 actions.

En conséquence, le Président déclare que l'Assemblée Générale, réunissant plus que le quorum (20%) requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il faut noter que les votes ont eu lieu exclusivement par correspondance y compris pour le vote du Président – M. Ariel Amsellem et de l'Administrateur – M. Steeve Amsellem.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'Assemblée :

- la feuille de présence à l'Assemblée pré-remplie par CACEIS
- un exemplaire du journal d'annonces légales «Les Echos» du 12 novembre 2020,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 décembre 2019,
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise – rapport de gestion,
- les comptes annuels (bilan, le compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes dudit exercice,
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- le texte des projets de résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.
- Le résultat du vote par correspondance (Nominatif) à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Body One du 30 novembre 2020 établi par CACEIS.

ne
SA

Le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels et, généralement, tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales, être communiqués aux Actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du conseil d'administration ;
- Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées par les articles L 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Conventions réglementées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Quitus à Mademoiselle Joy Amsellem et à Messieurs Ariel Amsellem, Patrick Fellous et Steeve Amsellem de l'exécution de leur mandat d'administrateur au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Nomination au mandat de Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet Lex & Associés pour une période de 6 exercices.
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Olivier RIARD pour une durée de 6 exercices.
- Pouvoirs pour les formalités.

Avec l'accord de l'assemblée générale, il n'est donné lecture ni du rapport sur le gouvernement d'entreprise – rapport de gestion ni des rapports du Commissaire aux comptes de la société dont le contenu est résumé par Monsieur le Président.

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 09 juin 2020 l'a autorisé à présenter auprès du Tribunal de Commerce de BOBIGNY une requête à l'effet de proroger de cinq (5) mois le délai de tenue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit le 30 novembre 2020, au plus tard.

Que l'Ordonnance rendue le 02 juillet par le Tribunal de Commerce de BOBIGNY a permis la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2019, au plus tard, le 30 novembre 2020.

La discussion est ouverte.

Diverses observations sont présentées et le Président fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne prenant plus la parole, le Président soumet successivement les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour.

LC
SA 

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un résultat déficitaire de 69 178,18 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité au regard des votes par correspondance.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil, décide d'affecter en report à nouveau le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 69 178,18 €.

L'Assemblée Générale prend acte, qu'après affectation, les capitaux propres négatifs ressortent à 1 706 137,97 €. L'Assemblée Générale prend également acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois (3) exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité au regard des votes par correspondance.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes portant sur les conventions relevant des Articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et qui se sont poursuivies durant l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve dans leur intégralité les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité au regard des votes par correspondance.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve à Mademoiselle Joy AMSELLEM, Messieurs Ariel AMSELLEM, Patrick FELLOUS et Steeve AMSELLEM de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité au regard des votes par correspondance.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide d'approuver au mandat de Commissaire aux Comptes titulaire le cabinet LEX & ASSOCIES pour une durée de six exercices.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de M. Olivier RIARD, Commissaire aux Comptes suppléant pour une durée de 6 exercices.

Cette résolution est refusée à l'unanimité au regard des votes par correspondance.

le
SA 

SIXIEME RESOLUTION

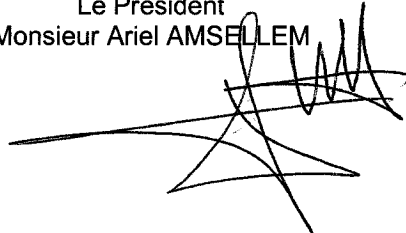
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités requises par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité au regard des votes par correspondance.

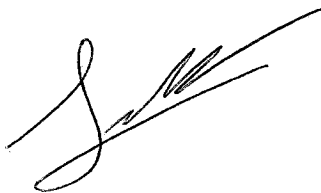
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les Membres du Bureau.

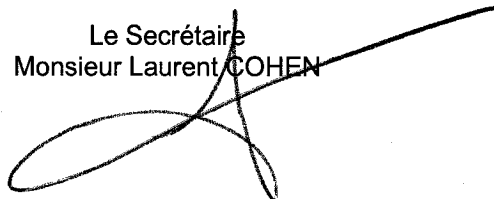
Le Président
Monsieur Ariel AMSELLEM

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Le Scrutateur
Monsieur Steeve AMSELLEM

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop at the start followed by several sharp, upward-pointing strokes.

Le Secrétaire
Monsieur Laurent COHEN

A handwritten signature in black ink, showing a large, sweeping loop at the bottom with a long horizontal stroke extending to the right.